

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Vu l'arrêté n° 2016. 05.27.96 en date du 27 mai 2016 ;

Considérant les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques qui doivent être réalisés sur le trottoir du 2 rue Vignau Anglade jusqu'au bureau de tabac avenue Austin Conte à Carbon-Blanc et de levée d'un poteau en béton au 38 bis avenue Austin Conte à Carbon-Blanc, par l'entreprise COFELY INEO Réseaux Sud Ouest, 11 rue Pierre Riquet 33610 CANEJAN ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Du 25 au 29 juillet 2016, l'entreprise COFELY INEO est autorisée à effectuer les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques sur le trottoir du 2 rue Vignau Anglade jusqu'au bureau de tabac avenue Austin Conte.

ARTICLE 2 : La zone de travail sera fermée avec des barrières ERAS et les piétons pourront passer au bord de la chaussée matérialisée par des baliroads.

ARTICLE 3 : Du 25 au 29 juillet 2016, l'entreprise COFELY INEO est autorisée à effectuer les travaux de levée d'un poteau béton au 38 bis avenue Austin Conte.

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place et conservée par les soins de l'entreprise COFELY INEO conformément à la réglementation en vigueur et sous leur responsabilité.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Monsieur le Directeur de COFELY INEO
- Société VEOLIA/ONYX 19, avenue du Périgord BP 69, 33370 POMPIGNAC
- Société KEOLIS, 12 boulevard Antoine Gautier 33000 BORDEAUX

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 20 juillet 2016

Alain TURBY
Alain TURBY,



Alain TURBY
Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.